



Congé payé semaine 3 jours de repos

Par Cobra96

Bonjour,

Je ne travaille pas LUNDI, SAMEDI, DIMANCHE
J'ai posé en Congé Payé MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

J'ai du mal à comprendre si on doit me décompter 4 jours ou 5 jours avec le Samedi en Congé Payé (que je ne travaille pas habituellement)

En vous remerciant

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Dans votre situation, si le décompte est en jours ouvrables, le samedi serait inclus dans le calcul de vos congés. Cependant, comme vous avez posé vos congés du mardi au vendredi, le samedi n'est pas "encadré" par vos jours de congé. Le samedi est donc considéré comme un jour chômé (non travaillé) et il ne vous sera pas décompté un jour de congé.

Mais si votre entreprise décompte les congés en jours ouvrés, on ne vous décomptera que les jours que vous auriez dû travailler. Vous avez posé vos congés du mardi au vendredi, ce qui fait 4 jours ouvrés. C'est ce qui vous serait décompté.

Par kang74

Bonjour

Vous serez donc en congé du mardi premier jour travaillé chômé au mardi jour de reprise .

Ce qui fait 6 jours ouvrables décomptés , soit une semaine .

Tout le monde a le droit à 5 semaines de CP, pas plus pas moins quelque soit le nombre de jours travaillés dans la semaine .

D'où cette méthode de comptage .

Cependant, comme vous avez posé vos congés du mardi au vendredi, le samedi n'est pas "encadré" par vos jours de congé. Le samedi est donc considéré comme un jour chômé (non travaillé) et il ne vous sera pas décompté un jour de congé.

Pourrai je avoir la source de cette affirmation ?

Une semaine de CP cela fait 5 jours ouvrés ou 6 jours ouvrables ...

Le Samedi est décompté .

Par janus2

Cependant, comme vous avez posé vos congés du mardi au vendredi, le samedi n'est pas "encadré" par vos jours de congé. Le samedi est donc considéré comme un jour chômé (non travaillé) et il ne vous sera pas décompté un jour de congé.

Bonjour,

Pourrait on avoir la justification de cela ?
Les choses auraient elles changé récemment ?

Pour un décompte en jours ouvrables, on commence à compter le premier jour qui aurait du être travaillé et on compte tous les jours ouvrables jusqu'à la veille de la reprise.

Ici, premier jour qui aurait du être travaillé, le mardi. Dernier jour ouvrable avant la reprise, lundi. Donc CP : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, lundi, soit 6 jours.